

Transports Scolaires - Année 2018 / 2019

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

Afin de mieux vous servir, le service des transports scolaires vous informe que les inscriptions doivent être **IMPERATIVEMENT** retournées dûment complétées, **avant le 30 juin 2018.**

Les inscriptions arrivées après le 30/06/2018 seront traitées à compter de septembre sous réserve de places disponibles.

Les circuits et horaires sont définis en fonction des inscriptions.

Le Syndicat Mixte Vienne Gorre, informe tous les parents d'élèves, y compris ceux dont les enfants empruntent les **Navettes au sein des RPI**, que toute inscription au-delà de cette date sera étudiée dans la limite des **places disponibles dans les véhicules**. Les horaires des circuits et les cartes de transport sont à retirer à l'accueil du Syndicat :

A compter du 22 Août 2018

**Horaires d'ouverture : 9h00 - 12h00
13h30 - 17h30**

ou lors des permanences assurées dans les différentes mairies aux horaires habituels de celle-ci :

	Lundi 27 août	Mardi 28 août	Mercredi 29 août	Jeudi 30 août	Vendredi 31 août
Chaillac/Vienne	9 h30 – 12 h00 14 h00 – 17 h30				14 h00 – 17 h30
Saint Victurnien		8h30 - 12h00 14h00 - 17h30			8 h30 - 12 h00
Saint Brice/vienne			8 h30 – 12 h00 13 h30 – 17 h30	13 h30 - 17 h30	
Saint Martin de Jussac				9 h00 – 12 h00	

Les enfants susceptibles d'emprunter les navettes des RPI, durant l'année scolaire 2018-2019, doivent impérativement être inscrits.

Dans ce cas, nous vous invitons à vous rapprocher de votre mairie, qui dispose de fiches d'inscriptions vierges prévues à cet effet, ou sur le site de la Région Nouvelle Aquitaine :

Rubrique « Transports Scolaires ».

T.S.V.P ➔

Afin de se conformer aux directives de la Région Nouvelle Aquitaine, le Syndicat Mixte Vienne Gorre a mis en œuvre les dispositions suivantes :

1 - Montant des participations familiales :

- Famille de 1 enfant en primaire 60,00 € par an
- Famille de 1 enfant en secondaire 71,50 € par an
- Famille de 2 enfants 107,25 € par an
- Famille de 3 enfants 143,00 € par an
- Famille de 4 enfants 178.75 € par an
- Famille de 5 enfants 214.50 € par an
- Famille de 6 enfants 250.25 € par an
- Famille de 7 enfants 286,00 € par an

Enfant(s) HORS-ZONE : 250,00 € par an / Enfant

- **Les familles dont le 1^{er} enfant utilise une Ligne Régulière justifiée lors du retrait des titres (Car ou SNCF), auront une participation familiale de 32,50 € pour le 2^{ème} enfant.**

Seules les fratries pourront bénéficier du tarif dégressif.

2 - Toute inscription entraîne une participation pour l'année scolaire complète,

3 - L'intégralité de la participation est à régler lors du retrait du titre de transport,

4 - La gratuité ne s'applique pas aux élèves dont le domicile se situe à – de 3 kms de l'école,

5 - Des délais de paiement peuvent éventuellement être acceptés, à compter de 100,00 €.

Pour toute information, vous pouvez également consulter :

- www.moohv87.fr
- www.nouvelle-aquitaine.fr
- www.syndicatmixteviennegorre.fr
- la page Facebook du syndicat mixte Vienne Gorre